

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Autorisation Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025 - 2029

**Date de convocation :
Le 28 mars 2025**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

M. Fabien Decourselle, Adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance, Enfance, la jeunesse et la prévention rappelle à l'assemblée le travail engagé avec la CAF concernant les objectifs poursuivis dans le cadre du renouvellement de la prochaine convention cadre, la Convention territoriale Globale dite CTG.

Une 1ere CTG a été établie entre la ville de Lezennes et la CAF du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Cette échéance étant arrivée à terme, il est nécessaire de la renouveler la convention pour la période de 2025 – 2029 afin de maintenir l'engagement financier de la CAF en faveur de la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

L'objectif est de mobiliser tous les acteurs locaux dans une dynamique de projet. La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés.

Après une phase de diagnostic à l'appui d'un comité multipartenarial (annexé à la présente délibération), les enjeux ont été définis afin de permettre une mise en œuvre d'un cadre d'actions adaptées.

Des groupes de travail vont poursuivre le travail engagé jusque fin juin pour définir une vision commune du territoire, des chemins de changement en vue de la réalisation d'un projet social de territoire avec plan d'actions.

La CTG finance également à hauteur de 50% le poste de chargé de coopération communal (coordination Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) pendant toute la durée de la convention.

Pour tenir compte du calendrier de la CAF, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer :

- La convention politique CTG 2025-2029
- Les conventions d'objectifs et de financements
- Les annexes : diagnostics et les enjeux

Pour rappel, le soutien financier de la CAF auprès de la commune, toute action confondue s'élève à 414 000 € au Compte Financier Unique 2024.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Decourselle :

- Approuve le projet de renouvellement de la CTG avec la CAF pour la période 2025-2029
- Autorise la poursuite de l'élaboration du plan d'actions associé à la CTG
- Autorise le Maire à signer la nouvelle CTG et ses annexes ainsi que les conventions d'objectifs et de financement associés.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 03 AVR. 2025